

NOTE DE SYNTHESE PROJET FORMATION ARBITRE

PROTECTION DES ARBITRES

Afin de respecter les directives gouvernementales et les directives sportives de la FFPJP, la CNA achète 100 masques et visières pour les arbitres. Ces visières et masques seront envoyés au domicile de chaque arbitre pour leur permettre d'officier en sécurité.

Décision proposée en présence du Directeur administratif de la Fédération, Xavier GRANDE, et de Christy MARRACCINI.

TRONC COMMUN

La formation se déroule entre septembre et janvier de chaque année
Un examen unique finalise la formation en février

Le questionnaire d'examen comprendra 20 questions :

- 5 questions sur le règlement jeu provençal
- 10 questions sur le règlement pétanque
- 5 questions sur le règlement administratif (licence, championnat des clubs, coupe de France, tir de précision..)

Tous les candidats qui ont suivi la formation passent cet examen.

La réussite de l'examen au tronc commun permettra d'être doublement ou triplement qualifié (initiateur et/ou arbitre départemental et/ou graphiqueur/délégué)

Elle ouvre droit aux statuts:

- d'**initiateur** (sans autre condition que la validation de l'examen du tronc commun)
- d'**arbitre départemental stagiaire** (la titularisation ne sera effective qu'à la condition d'arbitrer 4 concours départementaux, pétanque-jeu provençal, dans l'année sous le tutorat d'un arbitre officiel)

Elle ouvre également le droit de se présenter à la formation **graphiqueur/délégué agréé**, dont le statut n'est acquis qu'après le suivi de la **formation spécifique de graphiqueur/délégué agréé** et de la validation de son examen).

ARBITRE REGIONAL

Cette action est menée par les régions avec un référent arbitrage sur son territoire la CNA au niveau national.

- ↗ La formation entre septembre et novembre
- ↗ Un examen en décembre le week-end suivant le séminaire des arbitres (2ème week-end de décembre)
- ↗ Rattrapage examen en juin (pour les personnes refusées ou ajournées pour raisons professionnelles ou de santé)

ARBITRE NATIONAL

Cette action de formation est menée par la CNA au niveau national.

- ↗ La formation 3ème week-end de septembre
- ↗ Un examen en décembre lors du séminaire de la CNA (1er week-end de décembre)
- ↗ Rattrapage examen en juin (pour les personnes refusées ou ajournées pour raisons professionnelles ou de santé) sur Marseille.

Déroulement de l'examen :

Matinée : épreuve écrite

Après-midi : épreuve pratique +épreuve orale

FORMATION CONTINUE DES ARBITRES

Menée chaque année par un arbitre du PNA ou référent reconnu par la CNA sur présentation des Présidents de région.

CONTENU DE FORMATION

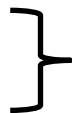


Un support délivré par la CNA permettra aux formateurs de délivrer les formations initiale et continue de niveau régional sur les territoires

TEMPS DE FORMATION ET COUT DES FORMATIONS

Sont compris dans les frais d'inscription :

- L'accès à la formation et l'accès à la plateforme de formation en ligne
- Le passage de l'examen
- L'accès à la formation continue des arbitres
- Les diplômes, cartes et écussons
- Maillot d'arbitre



Pour les candidats reçus

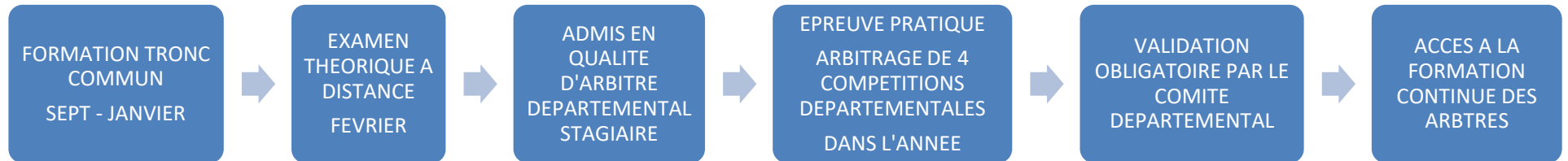
TRONC COMMUN	60€	1 JOURNEE
ARBITRE REGIONAL	60€	1 JOURNEE ET DEMI
ARBITRE NATIONAL	90€	2 JOURNEES ET DEMI

Les frais annexes liés à la formation (déplacement, hébergements, restauration) sont à la charge du stagiaire en formation.

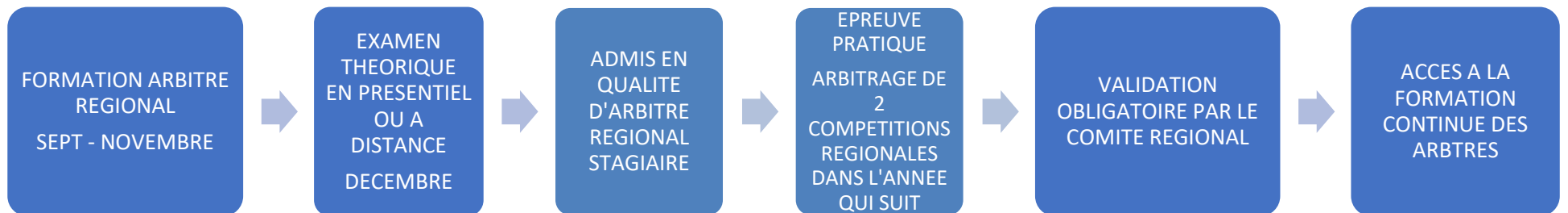
Tout comme la formation brevet fédéral 1, pour ce qui concerne les frais d'inscriptions de la formation d'arbitre régional, 30% de cette somme sera reversée aux comités régionaux au prorata du nombre d'inscrits.



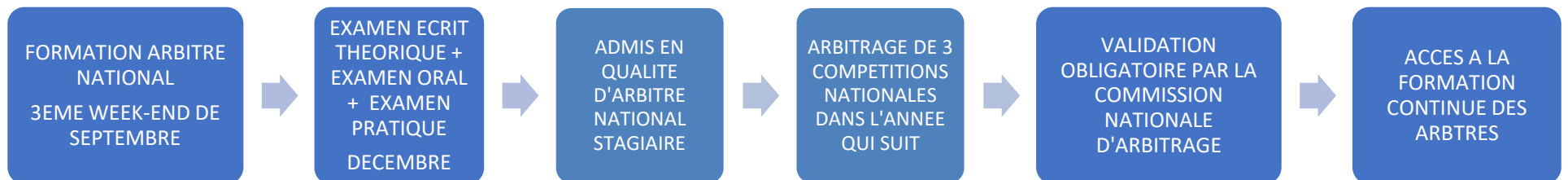
Arbitre départemental :



Arbitre Régional :



Arbitre National :



A l'issue de l'année de stagiaire, le candidat peut être admis, ajourné ou refusé. Le candidat ajourné reste une année supplémentaire en tant que stagiaire. Le candidat refusé devra revenir en formation et repasser l'ensemble des épreuves.

